



## CONSEIL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE

Réunion du 18 octobre 2010

### APPEL À PROJETS ENERGIES

L'appel à projets pour l'emploi, l'innovation industrielle et les productions propres constitue l'un des axes majeurs du contrat passé avec les Haut-Normands pour cette nouvelle mandature. Il s'inscrit dans la continuité du Plan Climat-Energies et traduit la volonté de la Région de stimuler la croissance économique, soutenir l'innovation et permettre la conversion technologique et écologique de notre économie.

A terme, notre ambition est de faire de la Haute-Normandie un territoire d'excellence dans le domaine énergétique en France et au sein du Grand Nord-Ouest européen.

Conformément aux engagements pris auprès des habitants durant la campagne électorale, la Région entend engager sans tarder cet appel à projets. Le présent rapport en présente les principes directeurs.

#### 1. Objectifs

L'appel à projets s'inscrit dans la politique d'investissement volontariste conduite par la Région en matière environnementale, industrielle et énergétique.

Il s'adressera aux entreprises (notamment aux PME innovantes), aux laboratoires de recherches publics et privés mais aussi aux ménages, aux collectivités territoriales et opérateurs publics l'ensemble du territoire sera ainsi concerné par l'initiative.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Stimuler et accélérer la conversion technologique et écologique de l'appareil productif haut-normand et renforcer sa compétitivité : encourager l'innovation et la R&D, soutenir les Grands Equipements de recherche dans le domaine des énergies, attirer et développer les entreprises afin de maintenir l'emploi industriel en région.
- Favoriser l'émergence et l'attractivité des nouveaux métiers de l'économie verte, y adapter l'appareil de formation.
- Encourager la diversification du bouquet énergétique et particulièrement la production d'énergies renouvelables (éolien, biomasse, photovoltaïque, géothermie...) dans une double approche, économique et environnementale (respect des priorités du programme régional de la qualité de l'air (PRQA) .

- Promouvoir la maîtrise et la réduction de la consommation énergétique dans le bâtiment : valorisation de l'éco-construction et des éco-matériaux.

- Soutenir l'optimisation des procédés de consommation énergétique dans les déplacements : amélioration des véhicules individuels (à propulsion thermique, électrique, hybride rechargeable...) diffusion des principes d'éco-conception.

- Accompagner la mise en place d'outils de mesure et de gestion des émissions polluantes : traitement sur site, recherche en matière de captage de CO2, stockage, évaluation environnementale (détection, contrôle, modélisations, impacts, éco-toxicologie).

## **2. Déclinaison du dispositif**

L'appel à projets sera constitué de différents « lots » dont certains peuvent, dès à présent, être identifiés :

- lot « R&D » : projets individuels ou collaboratifs/collectifs portés par des entreprises régionales ou des groupements d'entreprises (TPE, PME/PMI) ainsi que par des laboratoires régionaux privés et publics innovants inscrits dans trois domaines complémentaires (production d'énergies renouvelables, énergies et mobilité, énergies et bâtiment),
- lot « Appui spécifique aux grands équipements de recherche des laboratoires publics »,
- lot « Investissements environnementaux des entreprises » : investissements intégrant une problématique énergétique notamment en matière d'efficacité et de performance énergétique,
- lot « Actions collectives des acteurs économiques concourant à la reconversion technologique et écologique de l'appareil de production haut-normand »,
- lot « Traitement thermique et énergétique des logements individuels et sociaux »,
- lot « Adaptation exemplaire de bâtiments publics » : projets portés par des collectivités territoriales ou des opérateurs publics visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, ainsi qu'au développement de la production d'énergies renouvelables.
- lot « Adaptation de l'appareil de formation » : projets concernant le plan de formation des salariés au sein des entreprises ainsi que le Programme Régional Formation Professionnelle annuel

## **3. Modalités de financement**

50M€ seront inscrits en autorisations de programme dès 2011 et ajustés en fonction de la montée en charge du dispositif, dans la limite de 150M€ sur la dernière année de la mandature.

Le soutien de la Région pourra prendre la forme de subventions, d'avances remboursables et de garanties bancaires.

Les cofinancements disponibles (FEDER, OSEO, ADEME) seront mis à contribution afin d'amplifier l'effet de levier.

Un tableau de bord sera mis en place pour assurer le suivi des financements et rendre compte, en assemblée plénière, de l'état d'avancement des projets sélectionnés et des engagements financiers.

#### 4. Calendrier de mise en œuvre

Trois phases d'appels à projets seront lancées en janvier 2011, janvier 2012 puis janvier 2013. La première phase portera sur les lots définis précédemment. Ils seront complétés, le cas échéant, de nouveaux lots lors des deux phases suivantes.

La première phase d'appel à projets se déclinera comme suit :

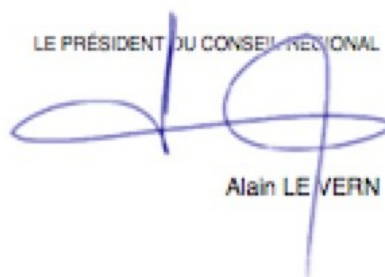
- novembre 2010 : communication sur des supports adaptés afin de donner à l'initiative la résonance appropriée,
- janvier 2011 : appel à projets,
- mars-juin 2011 : réception et sélection des projets en concertation avec les partenaires habituels de la Région (notamment OSEO en matière de R&D),
- 2<sup>ème</sup> semestre 2011 : évaluation de la première phase d'appel à projets et préparation de la deuxième phase.

Certains lots pourront faire l'objet d'un calendrier distinct en raison de contraintes spécifiques. Ce sera notamment le cas du lot « Adaptation de l'appareil de formation » dont une partie pourrait s'inscrire dans le cadre de l'appel d'offres annuel lancé par la Région ou du lot « Traitement thermique et énergétique des logements individuels et sociaux », dont une partie s'inscrira dans le dispositif « chèque énergies ».

En conclusion, il vous est proposé :

- d'approuver les principes généraux de l'appel à projets énergies,
- d'approuver les modalités de lancement d'un appel à projets en janvier 2011,
- de déléguer à la commission permanente la mise en œuvre de cet appel à projets dans le respect des principes susvisés.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' and 'L' followed by 'E V E R N'. The signature is written over the printed name 'Alain LEVERN'.

Alain LEVERN